

Québec, le 30 juin 2020

Monsieur Pascal Dubé
Ville de Mascouche
3034, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1P1
pdube@ville.mascouche.qc.ca

Objet : **Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés
à Mascouche – Question complémentaire du 30 juin 2020**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le 7 juillet 2020 prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. L'entente avec Signaterre prévoit que la municipalité pourra profiter d'une gratuité sur l'enfouissement et le traitement pendant 15 ans (DB6, p 3). Pourquoi 15 ans et non durant toute la durée de vie du site?
2. La commission souhaite consulter les deux documents suivants :
 - L'entente initiale entre la Ville de Mascouche et Écolosol, datée du 15 octobre 2012;
 - L'entente modifiée entre la Ville de Mascouche et Écolosol, datée du 7 mars 2013.